

Pour débat à la Commission permanente – Voir article 15 du Règlement

Doc. 11279

30 avril 2007

Dépenses de l'Assemblée parlementaire pour l'exercice 2008

Rapport

Commission des questions économiques et du développement

Rapporteur : M. Paul WILLE, Belgique, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe (ADLE)

A. Projet d'avis

1. Conformément à la Résolution (53) 38 adoptée par le Comité des Ministres et à l'article 24 du règlement financier, l'Assemblée parlementaire émet chaque année un avis sur les dépenses la concernant. Les dotations allouées à l'Assemblée figurent au Titre III du budget ordinaire du Conseil de l'Europe et couvrent ses dépenses de personnel, les coûts associés au fonctionnement de ses groupes politiques, et ses dépenses de fonctionnement, dont le programme de coopération interparlementaire.
2. Depuis juin 1975, le Comité des Ministres a admis que la technique de l'enveloppe budgétaire pouvait être appliquée à la partie des dépenses consacrée au fonctionnement de l'Assemblée. Dans ce contexte, il a convenu que « l'évolution du budget de l'Assemblée – qui est un budget de fonctionnement – ne peut être liée à celle de l'ensemble de l'Organisation, dont l'évolution dépend souvent tant des décisions au sujet du programme d'activités de l'Organisation que des facteurs totalement étrangers aux dépenses de fonctionnement qui joue un rôle dans la variation annuelle du montant global du budget ».
3. Dans son avis sur ses dépenses pour 2007, l'Assemblée avait consenti un effort important en acceptant une diminution de 107.700 €. Mais lors de l'adoption du budget 2007, le Comité des Ministres a imposé une coupure supplémentaire de près de 190.000 €, ce qui a entraîné, compte tenu de l'augmentation liée à l'inflation et aux ajustements concernant les crédits affectés aux salaires des agents permanents, une diminution réelle de ses dépenses opérationnelles de plus de 300.000 euros.
4. L'Assemblée regrette que ces réductions de dernière minute qui lui ont été imposées pour 2007 et touchant spécifiquement certains crédits opérationnels (interprétation, traduction, frais de mission) l'ont été sans consultation et sans concertation préalable.
5. À ce titre, l'Assemblée rappelle que, s'agissant de ses dépenses opérationnelles qui forment une enveloppe globale et accepté comme telle par le Comité des Ministres, elle seule peut apporter les arbitrages nécessaires pour arriver au seuil de dépenses imposé par le Comité des Ministres.
6. L'Assemblée ne peut pas accepter le double langage des gouvernements des Etats membres qui, d'un côté, clament haut et fort leur plein attachement aux principes du Conseil de l'Europe et, de l'autre, choisissent de financer les besoins croissants de la Cour européenne des Droits de l'Homme en réduisant les ressources allouées aux mécanismes de coopération de l'Organisation ainsi que celui de

l'Assemblée. Cette politique risque de fragiliser pour toujours l'Organisation et d'ébranler l'équilibre financier et opérationnel entre les différentes institutions du Conseil de l'Europe.

7. L'Assemblée est la conscience démocratique du Conseil de l'Europe ; elle a été à l'origine des principaux instruments juridiques du Conseil de l'Europe. Grâce à ses débats, à ses missions d'observation des élections, à sa procédure de suivi du respect des obligations et des engagements contractés par les Etats européens lors de leur adhésion, à ses activités de coopération interparlementaire, elle apporte une contribution majeure à la visibilité du Conseil de l'Europe. Compte tenu de la place qui lui est reconnue, elle ne peut pas accepter la logique actuelle du Comité des Ministres de réduire ses crédits et donc ses possibilités d'action pour faire face à des dépenses qui résultent de décisions prises préalablement.

8. L'Assemblée regrette le manque de réceptivité dont fait preuve le Comité des Ministres dans sa réponse à ses Recommandations 1728 (2005) sur les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en matière budgétaire et 1763 (2006) sur l'équilibre institutionnel au Conseil de l'Europe et ne peut se satisfaire de l'absence de réponses claires quant à ses demandes concernant un meilleur équilibre institutionnel entre les organes politiques du Conseil de l'Europe et, en particulier, du refus de tout réaménagement de ses compétences en matière budgétaire.

9. Au contraire, dans une situation aussi difficile que celle traversée par le Conseil de l'Europe aujourd'hui, et en tenant compte des avancées faites quant aux compétences budgétaires des autres institutions parlementaires internationales, l'Assemblée considère que ses compétences budgétaires doivent être renforcées s'agissant de l'adoption des budgets du Conseil de l'Europe et plus particulièrement de la fixation du montant de ses propres dépenses.

10. L'Assemblée peut jouer pleinement son rôle d'organe de vigilance sur le respect des normes et règles démocratiques seulement si elle dispose des ressources nécessaires.

11. En 2008, l'Assemblée continuera les procédures de suivi et ses « missions d'étude » dans plusieurs Etats membres, l'observation des élections dans les Etats soumis à la procédure de suivi ou de post-suivi et poursuivra le programme de coopération interparlementaire ainsi que la mise en œuvre de la partie du programme destinée à la formation des fonctionnaires des Parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe et ceux d'autres institutions parlementaires.

12. Par ailleurs, il est prévu, après accord de l'Agence européenne de reconstruction de l'Union européenne, de poursuivre le programme de coopération destiné à soutenir les institutions parlementaires de Serbie et du Monténégro, financé à hauteur de 90% par l'Agence Européenne de Reconstruction et par une contribution du Conseil de l'Europe de 10% partagée entre l'Assemblée (5%) et le Titre II – Programme d'activités (5%).

13. L'Assemblée continuera également sa coopération étroite avec les autres assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblées parlementaires de l'OSCE et de la CEI) dont plusieurs événements sont prévus, comme chaque année. Quant aux commissions de l'Assemblée, elles organiseront plusieurs auditions et conférences thématiques (3 ou 4 grandes conférences seront organisées en 2008) ; tandis que la sous-commission sur le Proche-Orient poursuivra sa coopération avec des représentants de la Knesset et du Conseil législatif palestinien et ce, conformément à la Résolution 1420 (2005) de l'Assemblée.

14. Enfin, le programme de travail de l'Assemblée prévoit pour 2008, en sus des activités récurrentes citées plus haut, l'organisation, à Strasbourg, de la Conférence des présidents des assemblées parlementaires européennes, dont l'Assemblée doit assumer la totalité des frais. Cette conférence a lieu tous les 2 ans depuis 1975 et est organisée sous la responsabilité de l'Assemblée.

15. L'Assemblée renvoie le Comité des Ministres à ses avis précédents, notamment 249 (2004) et 257 (2005), dans lesquels elle attirait son attention sur ses besoins en matière de personnel afin de

pouvoir remplir correctement sa mission et les raisons pour lesquelles elle considère que son budget ne doit pas être diminué.

16. L'Assemblée a consenti des efforts importants pour faire face à la diminution de ses crédits en 2007. Elle considère avoir atteint un seuil minimum de financement en dessous duquel elle ne peut pas accepter de descendre pour conserver toute la crédibilité de son action.

17. Aussi l'Assemblée considère-t-elle que son budget pour l'année 2008 doit être maintenu au même niveau qu'en 2007 (les coupes budgétaires imposées étant réintégrées) en termes réels (ajustement pour inflation non compris), afin de lui permettre de poursuivre ses activités, de remplir ses tâches telles que définies dans le Statut du Conseil de l'Europe et de continuer à jouer un rôle important parmi les autres institutions parlementaires européennes.

18. L'Assemblée, en tant qu'organe parlementaire et forum politique de l'Organisation et qui fournit un appui important à sa légitimité démocratique, doit également adapter son équipement aux impératifs de la communication moderne. A ce titre, elle demande au Comité des Ministres de retenir comme priorité d'investissement de l'Assemblée pour 2008 le remplacement des tableaux d'affichage des votes par deux « murs d'images » composé d'écrans plasma sans bords comme elle l'avait suggéré dans ses avis n^{os} 257 (2005) et 260 (2006) non prises en compte dans le cadre du budget 2007.

19. L'installation de ces « murs d'image » serait avantageuse pour l'Organisation car les écrans plasma permettraient d'améliorer les possibilités d'utilisation de l'hémicycle, en offrant un support pour des vidéoconférences ou tout autre présentation sur grand écran. Les nouvelles technologies utilisées ont considérablement réduit le coût de l'investissement et l'Assemblée espère que sa demande pourra être pris en compte rapidement et en priorité dans les propositions d'investissements révisées pour 2008-2012.

20. Pour conclure, l'Assemblée réaffirme plus que jamais sa volonté de voir ses compétences budgétaires correspondant à son statut d'organe parlementaire et politique du Conseil de l'Europe reconnues par le Comité des Ministres et considère que le plafond des dépenses du Conseil devrait être fixé d'un commun accord entre elle et le Comité des Ministres.

21. Enfin, elle considère que sa demande de modification de l'article 38 du Statut telle qu'exposée dans son Avis n° 260 (2006) demeure un objectif qu'elle souhaite voir atteindre.

On trouvera en annexe au présent avis :

i. un tableau des dotations demandées pour 2008 comparées aux estimations de dépenses pour 2007, présentées selon la méthodologie de budgétisation basée sur les résultats, ce qui a conduit le Secrétariat de l'Assemblée à présenter le budget selon deux secteurs d'activités :

- a. Sessions plénières;
- b. Fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée.

Pour chaque secteur, on retrouvera les différents postes de dépenses y afférents;

ii. une brève explication des principales dépenses ;

iii. un tableau présentant le programme de travail de l'Assemblée selon la méthodologie de la budgétisation basée sur les résultats.

Annexe I

VOTE III of the ordinary budget – Expenditure of the Assembly	Appropriations for 2008	Expenditure foreseen for 2007
TITRE III DU BUDGET ORDINAIRE – DEPENSES RELATIVES A L'ASSEMBLEE	Crédits ouverts au budget de 2008	Dépenses prévues pour 2007
	EUROS	EUROS
HEAD 0310 – Sessions plénières		
CHAPITRE 0310 –Plenary Sessions		
<u>Dépenses de personnel/Staff expenditure</u>		
Sub-heads/Articles		
0000001 - Remuneration of staff recruited on established posts Rémunération du personnel recruté dans le cadre des emplois permanents	1 472 300	1 454 600
0000003 - Remuneration and accessory charges of temporary staff Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire	831 700	831 700
0000005 - Salary, allowances and social charges of the Secretary General of the Assembly Rémunération, indemnités et charges sociales du Secrétaire Général de l'Assemblée	71 900	71 900
0000007 - Overtime – statutory and other allowances Heures supplémentaires – indemnités statutaires et autres	p.m.	p.m.
<u>Supplies, services and other operational expenditure</u>		
Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement		
Sub-heads/Articles		
0000080 - Official journeys Frais de missions.....	-	-
0000095 - Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly / Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des Membres de l'Assemblée.....	30 000	30 000
0000115 - Interpretation Interprétation.....	1 039 700	1 039 700
0000116 - Translation Traduction.....	169 200	169 200
0000124 - Publishing and printing Publications et impressions.....	450 000	450 000
0000125 – Outsourced production of documents Production externalisée de documents	28 600	28 600
0000129 - Consultation of experts Consultation d'experts.....	119 200	119 200
0000166 - Expenses for inviting guests of the Parliamentary Assembly Dépenses d'accueil des invites de l'Assemblée parlementaire.....	3 600	3 600
0000204 - Modernisation of the Assembly's equipment Modernisation de l'équipement de l'Assemblée.....	p.m.	p.m.
0000206 - Operating and maintenance costs of the electronic voting system Coûts de maintenance et d'exploitation du vote électronique.....	42 900	42 900
0000250 - Co-operation and monitoring programme Programme de coopération et du suivi des engagements	p.m.	p.m.

0000392 - Other expenditure not specifically provided for in this vote Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre.....	15 000	15 000
TOTAL HEAD 0310		
TOTAL DU CHAPITRE 0310.....	4 274 500	4 256 400

HEAD 0311 – Functioning of the Assembly's various bodies CHAPITRE 0311 – Fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée		
<u>Dépenses de personnel/Staff expenditure</u>		
Sub-heads/Articles		
0000001 - Remuneration of staff recruited on established posts Rémunération du personnel recruté dans le cadre des emplois permanents	6 736 700	6 577 400
0000003 - Remuneration and accessory charges of temporary staff Rémunération et charges accessoires du personnel temporaire.....	410 800	410 800
0000005 - Salary, allowances and social charges of the Secretary General of the Assembly Rémunération, indemnités et charges sociales du Secrétaire Général de l'Assemblée	167 600	167 600
0000013 - Secondment of national civil servants to the Assembly Fonctionnaires nationaux mis à disposition de l'Assemblée.....	61 000	61 000
0000016 - Recruitment, arrival and departure expenses – Home leave Frais de recrutement à l'arrivée et au départ – congé dans le pays d'origine	31 200	31 200
<u>Supplies, services and other operational expenditure</u>		
<u>Dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement</u>		
Sub-heads/Articles		
0000054 – Equipement	2 700	2 700
0000080 - Official journeys Frais de missions.....	341 500	341 500
0000095 - Representational expenditure, other official expenditure and travelling expenses of members of the Assembly / Dépenses de représentation, frais de fonction et de déplacement des Membres de l'Assemblée.....	159 000	159 000
0000115 - Interpretation Interprétation.....	996 400	996 400
0000116 - Translation Traduction.....	353 600	353 600
0000124 - Publishing and printing Publications et impressions.....	161 100	161 100
0000125 – Outsourced production of documents Production externalisée de documents	14 700	10 800
0000129 - Consultation of experts Consultation d'experts.....	56 900	56 900
0000162 - Expenditure pertaining to the Private Office of the President of the Assembly / Dépenses du Cabinet du Président de l'Assemblée.....	110 600	110 600
0000163 - Official expenses of the President of the Assembly Frais de fonction du Président de l'Assemblée.....	123 700	123 700
0000166 - Expenses for inviting guests of the Parliamentary Assembly Dépenses d'accueil des invités de l'Assemblée parlementaire.....	p.m.	p.m.

0000171 - Organisation of ad hoc conferences Organisation de conférences ad hoc.....	112 400	112 400
0000203 - Forum for the future of Democracy Forum pour l'avenir de la démocratie... ..	21 600	21 600
0000204 - Modernisation of the Assembly's equipment Modernisation de l'équipement de l'Assemblée.....	p.m.	p.m.
0000205 - European prizes Prix européens.....	80 100	80 100
0000250 - Co-operation and monitoring programme Programme de coopération et du suivi des engagements	725 600	725 600
0000370 – Allocation to Assembly's political groups Dotation des groupes politiques de l'Assemblée.....	700 600	700 600
0000392 - Other expenditure not specifically provided for in this vote Autres dépenses non spécialement prévues au présent titre.....	64 300	59 300
TOTAL HEAD 0303 TOTAL DU CHAPITRE 0303.....	11 432 100	11 263 900
TOTAL VOTE III TOTAL DU TITRE III.....	15 706 600	15 520 300

Annexe II**TITRE III – DEPENSES RELATIVES A L'ASSEMBLEE****CHAPITRES 0310 & 0311 - DEPENSES DE PERSONNEL**

Cette dotation couvre les salaires de base, les indemnités (non récurrentes comme périodiques) et la couverture sociale des agents permanents du Secrétariat de l'Assemblée (87 postes) ainsi que ceux des agents temporaires. Les dépenses de personnel ont été ventilées dans les deux secteurs d'activités de l'Assemblée, à savoir l'organisation des sessions plénières et le fonctionnement des ses diverses instances.

A l'heure actuelle, l'Assemblée est composée de dix commissions : neuf d'entre elles comptent 83 membres (et 83 remplaçants), la dernière 51 (et 51 remplaçants). Au 1^{er} janvier 2007, le Secrétariat compte 87 postes permanents et 1 poste hors cadre, répartis comme suit :

1 HC		
1 A7	1 B6	1 C4
2 A6	4 B5	
11 A5	16 B4	
10 A4	13 B3	
21 A2/A3	7 B2	

L'Assemblée réitère sa conviction que pour être pleinement opérationnelle, vue l'expérience de ces dernières années, chacune des neuf commissions comptant 83 membres a besoin de quatre agents de grade A (un Chef du Secrétariat A5, un Secrétaire A4 et deux co-Secrétaires A2/A3), d'un(e) assistant (e) administratif (ve) B4 et d'un(e) agent(e) B2/B3. La commission comptant 51 membres a besoin de deux agents de grade A (un Secrétaire A4 et un co-Secrétaire A2/A3), d'un(e) assistant(e) administratif(ve) B4 et d'un(e) agent(e) B2/B3. Conformément à cette structure, les dix commissions parlementaires devraient disposer de 58 agents (38 de grade A, 20 de grade B).

A l'heure actuelle, le Secrétariat de l'Assemblée est organisé de telle manière que les dix commissions de l'Assemblée ont à leur service 50 agents (dont 30 de grade A et 20 de grade B). Il manque donc 8 agents de grade A au niveau de ces commissions.

Les 37 agents restants travaillent pour le Bureau de l'Assemblée, le Cabinet du Président de l'Assemblée, le Service de la Séance et les Services de la Coopération interparlementaire et de l'observation des élections, de l'Assistance parlementaire, de l'Administration, des ressources humaines et des finances, de la Communication, des Technologies de l'information et de la Recherche et documentation.

Le tableau des emplois actuel ne permet cependant pas au Secrétaire Général de l'Assemblée de redéployer les agents permanents de grade A vers le secrétariat des commissions, pour parvenir à la structure souhaitée. En fait, certaines commissions ou unités parmi les plus sollicitées ont rencontré des difficultés à cause de l'augmentation des tâches et des responsabilités entraînées par l'élargissement de leur composition, par leur volume de travail et par la sensibilité politique des sujets traités. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée demande le transfert ou la création de 2 ou 3 postes de grades A2/A3 au Secrétariat de l'Assemblée.

CHAPITRES 0310 & 0311 – DEPENSES DE MATERIEL ET AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis 1975, par décision du Comité des Ministres, les dotations au titre de ces Chapitres sont votées sous la forme d'un crédit global qui continue tout de même à être ventilé par article. Si, par la suite,

L'Assemblée désire modifier la valeur respective des différentes positions de cette enveloppe forfaitaire, soit à cause d'une réduction qui aurait été opérée sur l'ensemble, soit pour toute autre nécessité relevant de l'exécution du budget, cette modification serait faite par le Secrétaire Général à la demande de l'Assemblée et conformément à l'Article 31 du Règlement financier. Depuis 2005, et l'adoption pour l'ensemble de l'organisation d'un budget basé sur les résultats, qui ne modifie en rien la décision citée plus haut, toutes les dépenses de fonctionnement de l'Assemblée, à savoir les programmes de coopération et de suivi, les publications, l'interprétation, la traduction, les missions, les experts, les conférences, les prix européens, sont ventilées dans les chapitres 0310 et 0311, correspondant à la nouvelle présentation de l'activité de l'Assemblée parlementaire par secteur. Le premier secteur d'activités représente les dépenses liées aux quatre sessions de l'Assemblée, le deuxième secteur, quant à lui, inclut les dépenses de fonctionnement de ses diverses instances de l'Assemblée.

En 2008, l'Assemblée continuera les procédures de monitoring, l'observation des élections dans les Etats membres, le programme de coopération interparlementaire de l'Assemblée ainsi que la mise en œuvre de la partie du programme destinée à la formation des fonctionnaires des Parlements des états membres du Conseil de l'Europe et ceux d'autres institutions parlementaires. Par ailleurs, il est prévu, après accord de l'Agence européenne de reconstruction de proroger le programme de coopération destiné à soutenir les institutions parlementaires de Serbie et Monténégro (financé à hauteur de 90% par l'Agence Européenne de Reconstruction et par une contribution du Conseil de l'Europe de 10%).

Les commissions de l'Assemblée continueront d'organiser plusieurs auditions et conférences thématiques (3 ou 4 grandes conférences sont organisées chaque année). Par ailleurs, l'Assemblée continuera sa coopération étroite avec les autres assemblées parlementaires européennes (Parlement européen, Assemblées parlementaires de l'OSCE et de la CEI).

D'autre part, conformément à la Résolution 1420 (2005) sur les perspectives de paix au Proche-Orient et à la décision du Bureau de l'Assemblée du 18 mars 2005, la sous-commission sur le Proche-Orient continuera sa coopération avec des représentants de la Knesset et du Conseil législatif palestinien.

Enfin, dans son Avis n° 260 (2006), l'Assemblée a fait valoir ses priorités d'investissements devant être incluses dans les planifications d'investissements futurs du Conseil de l'Europe :

Elle souhaite revenir sur ses priorités et aimerait que toute l'attention soit portée au remplacement des tableaux d'affichage des votes, situés de part et d'autre de la tribune officielle face à l'hémicycle, par deux « murs d'images » composés de plusieurs écrans plasma sans bord. Ce système très performant peut-être utilisé à la fois pour diffuser ou projeter l'image de l'orateur ou la personnalité invitées, afficher le résultats des votes et également pour servir de support pour des présentations télévisuelles et vidéoconférences. Une telle installation valoriserait l'utilisation de l'hémicycle et serait avantageuse pour l'Organisation tout entière.

Enfin, elle rappelle, pour mémoire, le besoin de la réfection totale de la tribune présidentielle et du pupitre qui ne répondent plus aux besoins de l'Assemblée.

CHAPITRE 0311 – DOTATION DES GROUPES POLITIQUES DE L'ASSEMBLEE

Article 0000370 – Dotation des groupes politiques de l'Assemblée

La dotation des groupes politiques est calculée sur la base d'une somme forfaitaire pour l'assistance administrative à chacun des groupes existants et d'une dotation supplémentaire *per capita* qui varie en fonction de la composition des groupes.

Annexe III

Sessions plénières

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif de Secteur d'activité L'Assemblée est en mesure d'exercer son travail statutaire.			
Résultat attendu 1 Le travail préparatoire des parties de session est assuré	le calendrier de la session ainsi que les rapports sont envoyés 2 semaines avant le début de la session. Pour chaque débat, la date et l'heure de dépôts des amendements sont précisées	Calendrier de la session Réactions des parlementaires	Soutien administratif des secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques
Résultat attendu 2 Le Service de la séance assure avec efficacité le déroulement des débats	Les amendements sont publiés dans les deux langues dans les 4 heures suivant leur dépôt. Les textes adoptés sont publiés dans les 2 langues dans les 4 heures suivant leur adoption. Au minimum 50% des orateurs inscrits ont eu la parole	Calendrier de la session Disponibilité des textes et amendements en salle de distribution pour chaque débat Comptes-rendus des débats Liste des orateurs Réactions des parlementaires	Soutien administratif des secrétaires des délégations nationales et des groupes politiques
Résultat attendu 3 les textes adoptés sont transmis aux organes concernés	Les propositions sur la suite à donner aux textes adoptés sont prêtes et soumises au Bureau de l'Assemblée pour sa réunion, le dernier jour de la session.	Procès Verbaux des décisions du Bureau Lettres de transmission aux organes concernés	

Fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée

Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif de Secteur d'activité Le bon fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée est assuré.			
Résultat attendu 1 Les réunions, séminaires et conférences des commissions sont organisés efficacement	Les ordres du jour, documents et rapports de réunions sont prêts à temps pour être diffusés	Procès-verbaux des réunions de commissions Actes de séminaires et de conférences	Soutien politique permanent des membres des commissions concernées
Résultat attendu 2 Le Président de l'Assemblée reçoit une assistance efficiente et effective	Nombre de discours, communiqués de presse, de visites officielles réalisés pour le Président	Liste des discours, communiqués de presse et des visites effectuées	
Résultat attendu 3 La coopération avec les parlements nationaux est approfondie	Les programmes sont adaptés aux demandes et besoins exprimés. Qualité de la coopération offerte	Rapport annuel préparé par le Secrétariat et soumis pour adoption au Bureau de l'Assemblée	Respect des normes politiques de base nécessaires pour mettre en place une coopération
Résultat attendu 4 Les cinq groupes politiques de l'Assemblée sont dotés de ressources financières	Les ressources financières sont fournies en temps opportun	Rapport annuel par la Commission des questions économiques et du développement sur l'utilisation de leurs dotations par les cinq groupes politiques de l'Assemblée	Les états financiers annuels sont soumis par les cinq groupes politiques de l'Assemblée
Résultat attendu 5 L'image externe de l'Assemblée est améliorée	Couverture médiatique des activités de l'Assemblée Nombre de visiteurs sur le site Web de l'Assemblée	Supports d'information et de presse internationaux et européens Le site Web de l'Assemblée	

B. Exposé des motifs par M. Paul Wille, rapporteur

1. Le présent rapport a pour but d'analyser le Titre III du budget ordinaire du Conseil de l'Europe, en particulier les dotations allouées à l'Assemblée pour couvrir les dépenses de personnel, les coûts associés au fonctionnement des groupes politiques, les dépenses de matériel et autres dépenses de fonctionnement, ainsi que le financement du programme de coopération interparlementaire de l'Organisation. Cette sélection des thèmes signifie que les services communs du Conseil de l'Europe, qui font partie intégrale du fonctionnement de l'Assemblée, ne seront pas traités ici. A titre d'exemple, le Titre III ne couvre pas les frais de téléphone, de fournitures et matériels de bureau et autres consommables, qui sort des dépenses communes à tous les services de l'Organisation.

2. Le rapporteur a concentré son travail sur des propositions concernant la dotation de l'Assemblée pour l'exercice 2008, en se conformant pleinement aux procédures budgétaires en vigueur. Comme pour les années précédentes, l'Assemblée laisse à la Direction des Finances le soin d'évaluer en temps opportun les ajustements à sa dotation qui sont ou vont être faits pour 2007 du fait des changements dans le barème des rémunérations, leurs implications pour 2008 ainsi que les provisions qu'il convient de passer pour l'ajustement salarial de 2008. De la même manière, c'est au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe qu'incombe le soin d'ajuster le moment venu les autres dotations pour tenir compte de l'inflation.

3. Le rapporteur souhaite rappeler les missions de l'Assemblée qui façonnent son programme d'activités :

- la tenue de quatre parties de sessions plénières ;
- les réunions du Bureau et de la Commission Permanente se tenant entre les parties de session de l'Assemblée ;
- des réunions se tenant, soit à Strasbourg, soit à Paris, de un ou de plusieurs jours en dehors des quatre parties de sessions plénières de l'Assemblée pour chacune des dix commissions générales, sous-commissions, commissions *ad hoc* de l'Assemblée ou du Bureau et groupes de travail spécialisés ;
- des réunions de commissions et de sous-commissions en dehors de Strasbourg ou de Paris ;
- des conférences, colloques, séminaires et auditions parlementaires ;
- des activités relevant du programme de coopération interparlementaire de l'Assemblée ;
- l'observation des élections ;
- les travaux des groupes politiques.

4. Après avoir examiné le fonctionnement et la structure actuelle de l'Assemblée, il convient de rappeler la stratégie globale de l'Assemblée visant à faire en sorte que ses dix commissions parlementaires soient servies par 58 agents, car la structure actuelle des Secrétariats de commission risque de s'avérer inadéquate pour préserver la qualité du travail et la capacité, essentielle pour une instance politique, de réagir rapidement et efficacement à des événements imprévus. Premièrement, la restructuration interne s'est traduite par une augmentation des mandats des commissions parlementaires, qui n'ont actuellement que 50 agents à leur service. Deuxièmement, l'élargissement de la composition de l'Organisation a entraîné une augmentation des tâches et responsabilités du Secrétariat de l'Assemblée, qui est sous pression et en sous-effectif.

5. En particulier, il serait nécessaire de renforcer durablement certaines commissions (questions politiques, affaires juridiques et droits de l'homme et monitoring) ou unités ('Communications') par un redéploiement de postes permanents vers le Secrétariat de l'Assemblée. C'est la raison pour laquelle 2 ou 3 postes de grade A2/A3 devraient être redeploies vers le Secrétariat de l'Assemblée ou créés.

6. L'Assemblée a consenti des efforts importants pour faire face à une réduction de ses crédits opérationnels de 300.000 €. Les difficultés budgétaires actuelles ne doivent pas servir de prétexte pour remettre en question le fonctionnement général de l'organe parlementaire de l'Organisation qui agit pour défendre les intérêts de tous les Etats membres, en particulier en promouvant la démocratie parlementaire, le pluralisme politique et le respect des droits de l'homme.

7. C'est la raison pour laquelle, les dépenses de l'Assemblée pour 2007, telles qu'acceptées par le Comité des Ministres représentent un seuil de financement en dessous duquel il ne faut pas descendre pour permettre à l'Assemblée de remplir correctement son rôle et ses missions. Aussi le rapporteur est-il opposé à toute tentative de réduction des crédits de fonctionnement de l'Assemblée et présente un projet de budget pour 2008 au niveau des dépenses prévues pour 2007 (avant les coupes budgétaires imposées de 186 300 €) en termes réels, soit 15 706 600 € (non compris le taux d'inflation et les ajustements salariaux retenus pour 2008). Les crédits sont répartis comme suit :

Personnel permanent et temporaire :	9 783 600 €
Interprétation :	2 036 100 €
Traduction :	522 800 €
Impression de documents :	654 400 €
Dotation aux groupes politiques :	700 600 €

Sous total	13 697 500 €
Activités :	2 009 100 €

Total général	15 706 600 €

8. S'agissant des priorités de l'Assemblée en matière d'investissements pour les prochaines années telles qu'identifiées dans les Avis n° 249 (2004) et n° 257 (2005), il considère que le remplacement des tableaux d'affichage des votes par des écrans grande taille du type « murs d'image », dont les coûts ont considérablement baissé, serait l'investissement prioritaire à réaliser. En effet son installation améliorerait la couverture télévisuelle de tous les événements se déroulant dans l'hémicycle et les possibilités d'utilisation de cet espace de conférence unique pourraient être ainsi mieux rentabilisées. C'est la raison pour laquelle le rapporteur souhaiterait que cet investissement puisse être prévu et provisionné par le Conseil de l'Europe dans son plan d'investissement 2008- 2012.

9. Avant de conclure, il convient de préciser qu'en annexe III figure la présentation des activités de l'Assemblée selon la méthodologie d'un budget basé sur les résultats qui a maintenant été adopté pour l'ensemble des budgets du Conseil de l'Europe. Le Budget de l'Assemblée est divisé en deux secteurs d'activités. Le premier correspond à l'organisation et le fonctionnement des sessions plénières (chapitre 0310), le second concerne le fonctionnement des diverses instances de l'Assemblée (chapitre 0311). Chaque chapitre regroupe des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement. Pour chacun des deux secteurs d'activités, un objectif a été identifié et représente ce qui est envisagé d'atteindre, et pour chaque objectif a été défini un certain nombre de résultats attendus, ainsi que des indicateurs de performance et les sources de vérification et enfin les hypothèses qui empêcheraient la réalisation des résultats attendus.

10. Le rapporteur reste néanmoins sceptique quant à l'utilité d'un tel système, en particulier concernant l'Assemblée parlementaire. D'ailleurs, à la demande du Comité du budget, le Secrétariat de l'Assemblée a fait une enquête, par l'intermédiaire du réseau du CERDP (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires), auprès des parlements des états membres pour savoir si un tel système était utilisé au niveau des parlements nationaux. Plus de vingt parlements ont répondu à cette enquête et parmi eux, seul le Seimas lituanien a adopté une méthodologie budgétaire proche de celle du Conseil de l'Europe. Le Parlement britannique (Chambre des communes) a adopté un plan de gestion basé sur une stratégie à 5 ans avec des objectifs définis. En revanche, aucun des deux systèmes ne comporte un indicateur de performance. La présentation du cadre logique de l'Assemblée s'inspire d'ailleurs du système utilisé par la Chambre des Communes britannique. Ce système a une utilité s'il permet de fixer des objectifs au secrétariat de l'Assemblée pour assurer le bon fonctionnement des sessions plénières et celui des différents organes. Quant aux résultats et leur évaluation, il dépend avant tout des parlementaires eux-mêmes, le Secrétariat étant là pour assurer que l'Assemblée parlementaire fonctionne correctement et efficacement selon le statut de l'Organisation et les attentes de ses membres.

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement

Renvoi en commission : Mandat permanent

Projet d'avis adopté à l'unanimité par la commission le 17 avril 2007

Membres de la commission : M. Konstantinos **Vrettos** (Président), Mme Antigoni **Papadopoulos** (Vice-présidente), M. Márton Braun (Vice-président), Mme Doris **Barnett** (Vice-présidente), MM. Ruhi **Açikgöz**, Ulrich **Adam**, Hans **Ager**, Mme Edita **Angyalova**, M. Abdülkadir **Ateş**, Mme Veronika Bellmann, MM. Akhmed Bilalov, Vidar **Bjørnstad**, Jaime Blanco, Luuk Blom, Luc Van den Brande, Patrick Breen, Gianpiero Carlo Cantoni, Mme Cornelia Cazacu, MM. Erol Aslan Cebeci, Ivané Chkhartishvili, Valeriu **Cosarciuc**, Ignacio Cosidó, Ioannis **Dragassakis**, Joan Albert **Farré Santuré**, Relu **Fenechiu**, Mme Urszula **Gacek**, MM. Carles **Gasóliba**, Zahari **Georgiev**, Francis **Grignon**, Nick Harvey (Remplaçant : M. James **Clappison**), Norbert **Hauptert**, Željko Ivanji, Ivan **Ivanov**, Mme Danuta **Jazlowiecka**, M. Miloš Jeftić, Mme Dagný Jónsdóttir, MM. Karen Karapetyan, Albrecht **Konecny**, Anatoliy **Korobeynikov**, Oleksiy Kunchenko, Serhiy **Klyuev**, Jean-Marie Le Guen, Harald Leibrecht, Mme Anna **Lilliehöök**, MM. Arthur Loepfe, Rune Lund, David Marshall (Remplaçant : M. Tony **Lloyd**), Jean-Pierre Masseret, Ruzhdi Matoshi, Miloš **Melčák**, José **Mendes Bota**, Attila Mesterházy, Mme Ljiljana Milićević, MM. Neven **Mimica**, Gebhard **Negele**, Bujar Nishani, Mme Ganira Pashayeva (Remplaçant : M. Sabir **Hajiyev**), MM. Manfred **Pinzger**, Mme Liudmila **Pirozhnikova**, MM. Claudio Podeschi, Jakob **Presečnik**, Jeffrey Pullicino Orlando, Maximilian Reimann, Mme Maria **de Belém Roseira**, MM. Kimmo Sasi (Remplaçant : M. Markku **Laukkanen**), Bernard **Schreiner**, Samad Seyidov, Mme Sabina **Siniscalchi**, MM. Giannicola Sinisi, Leonid Slutsky, Mme Geraldine Smith (Remplaçant : M. Bob **Laxton**), M. Christophe Spiliotis-Saquet, Mme Aldona **Staponkienė**, MM. Stanislav Stashevskyi, Vjaceslavs **Stepanenko**, Han Ten Broeke, Frans Björn von Sydow, Oldřich Vojtř (Remplaçant : M. Ladislav **Skopal**), Varujan Vosganian, Robert **Walter**, Paul **Wille**, Tadeusz **Wita**.

N.B: Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en **caractères gras**.

Chef du Secrétariat: M. Newman

Secrétaires de la commission : Mme Ramanauskaite et M. de Buyer